

tionnelles et soutenir l'enseignement bilingue dans les écoles élémentaires et secondaires de la région. Nombreux sont ceux qui pensent qu'alors ils pourraient avec plus de courage envisager l'avenir, et leurs problèmes avec plus de sérénité.

Deuxièmement, l'évolution de notre ville vers un bilinguisme de plus en plus marqué entraîne des difficultés pour le secteur privé. Le secteur privé n'est pas comme le secteur public, qui a le souci de ses employés et est obligé officiellement et moralement de s'occuper d'eux. J'ai entendu parler, comme d'autres, sans doute, d'employés qui ont été subitement congédiés parce qu'on avait décidé de rendre telle ou telle opération bilingue. On me le confirme. La question a été soulevée et discutée à une réunion publique parrainée il y a quelques semaines par Radio-Canada. Bien des gens sont tombés en chômage parce qu'ils ne sont pas bilingues. Et maintenant, sous l'égide du ministère de la Main-d'œuvre et d'autres organismes fédéraux, ils ne peuvent même pas suivre un cours élémentaire de langue qui les rendrait peut-être aptes à poursuivre leur ancienne carrière. Ces cours de langue devraient s'ajouter à ceux qu'offre le ministère.

Le temps va me manquer. J'aurais pu parler de bien des choses tels que les problèmes agricoles, récréationnels et commerciaux de ma circonscription. Néanmoins, j'ai traité d'une façon aussi approfondie et équitable que possible de cet important problème national. Si nous ne les résolvons pas comme il se doit dans la région d'Ottawa et si nous continuons à ne pas admettre le problème qui se pose la situation deviendra intenable dans tout le pays. Je possède la preuve, comme certainement d'autres députés, que cette question provoque des inquiétudes ailleurs dans le pays. Dans la mise en œuvre de la politique de bilinguisme il nous faut admettre que nous traversons une crise de confiance. Le caractère équitable de cette politique provoque un scepticisme alarmant. Bien des explications fournies manquent de crédibilité.

Si les propositions modestes et sensées de M. Spicer et de moi-même étaient adoptées, nous progresserions énormément vers la solution des graves problèmes qui se posent à nous.

**Des voix:** Bravo!

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, ma contribution à ce débat aurait été plus valable si j'avais fait suite au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Je lui exprime ma gratitude pour ce qu'il a dit. La flatterie est très recommandable, pourvu qu'on ne s'en délecte pas.

J'aimerais que tous les députés présents se délectent d'au moins deux mots prononcés par le ministre de l'Expansion économique régionale relativement à un sujet auquel je m'intéresse depuis plus de trois ans. C'est celui de la situation des mineurs de Cap-Breton employés par la Devco Corporation. Le ministre de l'Expansion économique régionale a fait état de mes instances ce qui est légitime et justifié.

Je suis très sensible à l'acceptation par les députés d'une pétition présentée à la Chambre sur ce sujet. J'apprécie également beaucoup les conclusions du comité permanent de la justice et des questions juridiques qui s'est montré favorable et unanime sur cette pétition.

• (1700)

Le ministre a dit que j'avais raison et que mes propos étaient justifiés, tous les députés présents ici aujourd'hui ont reçu de la correspondance de moi et pas un de ceux à

[M. Blair.]

qui j'ai parlé n'a trouvé à redire aux instances que j'ai présentées—y compris bon nombre de ministériels qui ont écouté assez attentivement ces instances—et c'est pour quoi je crois mon action justifiée. Mes remarques auraient pu tomber plus à point si j'avais pu suivre le ministre et rappeler à tous qu'il avait qualifié mes instances de légitimes et justifiées.

De toute évidence, elles seraient tombées plus à point si j'avais pu donner suite dans le cadre d'un débat aux renseignements qu'a révélés un décret du conseil adopté le 7 décembre et qui accordait une remise d'impôts à la Great Canadian Oil Sands Limited. C'est une société pétrolière américaine. J'en parle parce que la Sun Oil Company de Philadelphie détient la majeure partie du capital-actions et a financé une partie importante de la production. Cette société pétrolière s'est lancée dans le domaine littéraire et a immédiatement produit un best-seller, une histoire de malchance qui lui a rapporté 6 millions de dollars. Il n'y a pas un auteur encore vivant qui aurait pu faire mieux.

**Une voix:** Que dire de Clifford Irving?

**M. MacInnis:** Même Irving n'aurait pas pu faire mieux. Monsieur l'Orateur, je ne prétends pas vous raconter une histoire qui nous rapportera 6 millions de dollars, comme à la Great Canadian Oil Sands pour le récit de ses déboires, bien que je sois certain qu'elle vaille un prix Pulitzer. Nous pouvons la commencer avec la décision très récente de Devco. Elle est renversante. Elle est malheureuse. Elle engendrera de graves problèmes économiques et sociaux dans les villes minières du Cap-Breton. Vendredi dernier, en dépit de la mesure législative dont nous avons été saisis, en dépit des appels qu'ont fait bon nombre de gens, y compris un comité composé de représentants municipaux, provinciaux et syndicaux qui sont venus à Ottawa au cours des quelques dernières semaines, la société a fermé une autre houillère, cette fois-ci dans la ville de Glace Bay. Je prétends que c'est contraire à la mesure législative adoptée par cette Chambre et établissant la société.

Je me reporterai pour l'instant, au préambule du bill C-135, Loi établissant la société de développement du Cap-Breton où les mots-clés sont «la réadaptation et la modernisation». Aucune tentative n'a été faite, monsieur l'Orateur, en vue d'une réadaptation ou d'une modernisation quelconques. C'est un fait indéniable. Le préambule en question dit encore qu'il incombe à cette société de . . .

. . . réorganiser et exploiter les mines dans l'espoir d'en arriver à une production plus rationnelle du charbon qui en est extrait et de permettre le retrait progressif de la corporation de ce secteur, ainsi que le prévoit un programme qui tienne compte de la réussite à trouver des emplois ailleurs que dans les charbonnages et à diversifier l'économie de l'île.

J'affirme, sans crainte de me tromper, que la fermeture, vendredi dernier, de la houillère n° 20, contrevient à cette loi. De la requête adressée à la Chambre et de la correspondance échangée avec tous les députés, il ressort clairement que j'ai simplement cherché, au nom des mineurs du Cap-Breton, à obtenir l'exécution des promesses gouvernementales que la Devco n'a jamais tenues. Tout ce que je demande aux députés, c'est d'appuyer résolument une loi qui entérine, au profit des habitants des régions minières du Cap-Breton et de leur économie, les promesses que le gouvernement a faites ici-même dans le cadre de cette mesure législative et qui ont été réaffirmées par des ministres au cours du débat qui s'est ensuivi.